PAS DE CENTRALE EN BASSE AUTOMNE

- Mise à jour juin 2013 -



PROJET D'INSTALLATION D'UNE DOUBLE CENTRALE A CYCLE COMBINE GAZ A VERBERIE DANS L'OISE

A l'heure où, de retour de Copenhague, Jean-Louis Borloo émettait une feuille de route prônant économie d'énergie et développement des énergies renouvelables...



....à 70km du Ministère de l'Environnement, Direct Energie obtenait l'accord des élus pour un vaste projet de centrale électrique basé sur la consommation d'énergie fossile.

"La révolution verte est en marche!"

Certainement pas à Verberie dans l'Oise....

Information et contacts :

Pas de Centrale en Basse-Automne

Président : Franck Deboise

tel 06 08 96 71 32 mail: pasdecentrale@orange.fr

Site Web: www.pasdecentrale.fr

Base d'information presse : <u>www.basseautomne.fr</u>

Ce dossier traite une affaire qui présente deux aspects majeurs :

- Un déni de démocratie
- Un déni des préceptes édictés par le Grenelle de l'environnement.

Vous trouverez ci-après un dossier détaillé, mais nous résumons très brièvement les deux points précités.

Le déni de démocratie

- le 30 janvier 2008, les six maires de la communauté de communes de la Basse Automne (CCBA) ont voté en secret, à l'écart de leur conseil municipal de l'époque, pour l'implantation d'une centrale électrique au gaz.
- Lors des élections municipales, aucun électeur n'a été informé de ce projet majeur qui risque de bouleverser leur cadre de vie.
- En mars 2008, les maires et les conseils sont en majorité réélus.
- En septembre 2008, un conseiller municipal révèle l'affaire à la presse (Le Parisien 9 septembre). Les maires sont alors bien obligés de révéler le projet à leur conseil.
- Les électeurs, stupéfaits, prennent conscience que les élus leur ont caché leur projet lors du programme électoral
- Une association apolitique voit immédiatement le jour : Pas de Centrale en Basse-Automne, www.pasdecentrale.fr

Un déni des objectifs du Grenelle de l'Environnement

- Au lieu d'utiliser un site industriel vacant, il est envisagé de convertir trente hectares de terres agricoles en terres industrielles. Le site prévu est vierge de toute structure industrielle. Le terrain se situe en lisière d'un bois classé Natura 2000 et du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. Le site se trouve sur le dernier corridor écologique (trame verte) de la région qui relie les forêts de Compiègne, d'Halatte et de Retz. Il le condamnera définitivement.
- La centrale au gaz sera construite à seulement 300 mètres des premières maisons et environ 1km du centre ville d'un bourg de 5000 habitants (Verberie) par Direct Energie, une société sans expérience dans ce domaine et à capitaux privés (Louis Dreyfus et Stéphane Courbit).
- La centrale émettra 6000 tonnes de polluants par an, qui, piégés par le brouillard fréquent dans la région, auront un effet néfaste sur la santé des habitants de la Vallée de l'Automne et les communes avoisinantes. Le dégagement quotidien de 16.000 tonnes d'eau sous forme de vapeur augmentera la fréquence de brouillard local.
- La centrale est « ni développement durable, ni énergie renouvelable » : elle émettra 2.600.000 tonnes de CO2 par an, le 9ème site le plus émetteur en France au titre du PNAQ (Plan National D'Allocation des quotas de CO2). Aucun captage et stockage de CO2 n'est envisagé par Direct Energie.

Aucun débat public sur le projet n'a été organisé.

De nombreuses communes jouxtant l'emplacement prévu se sont prononcées contre le projet avec leur Maire et leur Conseil, mais leur avis n'est que consultatif.

Nous espérons que ce bref exposé vous incitera à consulter ce dossier qui décrit ce projet mené à la hussarde au mépris des populations locales et des principes du Grenelle de l'environnement.

1 - DESCRIPTION DU PROJET, LES ACTEURS

La centrale

- Il s'agit d'un projet de construction d'une double centrale électrique à cycle combiné gaz (CCG) de 892 MW à Verberie dans l'Oise
- Emprise 30 hectares, installation 7 hectares, hauteur totale aux cheminées 56 m
- Le site: un plateau exclusivement agricole en bordure du Parc Naturel Régional Oise- Pays de France, de trois forêts (Halatte, Retz et Compiègne), du site Natura 2000¹ protégé, en particulier, pour sa flore exceptionnelle, et en plein sur un des derniers bio-corridors majeurs de l'Oise.
 - Mais ce site apparaît comme très rentable pour Direct-Energie qui y voit une opportunité d'investissement, compte tenu de la proximité de l'Oise, d'une conduite de gaz enterrée sous le plateau, de la proximité d'une ligne haute tension.
- Dans le compte-rendu de la réunion relative à la Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Verberie, le projet est annoncé « d'intérêt général » basé sur le facteur « emplois » (30 à 40, dont nous saurons plus tard qu'ils sont des emplois très techniques dont ne bénéficieront pas les habitants de nos communes).
- Coût de l'investissement, hors foncier : 765 M€.
- Constructeur privé : Direct Energie (au travers de sa filiale Yfregie)

Le promoteur

- Direct Energie est née de la dérégulation de la production de l'électricité voulue par l'union Européenne. Aujourd'hui fournisseur privé d'électricité, Direct Energie est un promoteur qui n'a aucune expérience dans le domaine de la production (c'est sa première centrale!) et fera appel à des sous-traitants
- Société fondée en 2003, 200 salariés, CA 2008 = 300 M€

PDG: Xavier Caïtucoli (ex-LVMH)

Actionnaires principaux:

Louis Dreyfus

Holding financière François 1er Energie (Stéphane Courbit, ex-Endemol, aujourd'hui investisseur dans les sociétés de jeux en ligne))

 Direct-Energie utilise sur le terrain le cabinet de communication Alter et Go, spécialiste des opérations de manipulation et de désinformation.

La ville de Verberie

- Avec ses 4000 habitants, Verberie est la plus importante commune de la CCBA (Communauté de Communes de la Basse-Automne). Malgré des recettes par habitant se situant dans la moyenne de la région, la commune de Verberie est très endettée. Son maire historique, Patrick Floury, est aussi le président de la CCBA.
- Le projet de Direct-Energie, ce sont aussi des promesses de retombées financières en taxe professionnelle pour Verberie et la CCBA. Les chiffres les plus divers et les plus abracadabrants ont été écrits ou annoncés, et depuis que la taxe professionnelle en tant que telle, a disparu l'enjeu financier n'est évidemment plus le même.
- A noter que dans le passé, la mairie de Verberie s'était déjà vue retoquer par le préfet de l'Oise des projets industriels qui mettaient à mal l'environnement.

2 -LES RAISONS DE L'OPPOSITION A CETTE CENTRALE

- Cette centrale n'est pas en cohérence avec le Grenelle de l'Environnement. Elle n'est ni « Développement Durable » ni « Energie Renouvelable » elle s'inscrit dans un contexte « anti-Grenelle ». En définitive, ce projet de centrale à Verberie ne répond en rien aux quatre points fondamentaux résultants du Grenelle sur l'environnement :
 - 1. Lutter contre le changement climatique.
 - 2. Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels.
 - 3. Préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie.
 - 4. Instaurer une démocratie écologique.
- Son intérêt général est remis en question dans une France excédentaire en terme de production d'électricité (voir le rapport du bureau La feuille de route de Jean-Louis Borloo de décembre 2009, au retour de Copenhague, implique la mise en œuvre d'un parc de 12 à 13 tranches de centrales à cycle combiné gaz (CCG). Mais le parc engagé (en service, en construction, ou décidé) est déjà de 19 tranches, bien au-delà du nombre nécessaire pour compenser la fermeture programmée d'un certain nombre de centrales à charbon. Les deux tranches de Verberie viendraient en surnombre et ajouteraient inutilement 2,6 millions de tonnes de CO2 aux émissions de gaz à effet de serre de la France.
- Cette centrale ne répond pas aux axes fixés par le Ministre de l'écologie (M. Borloo) de promouvoir l'implantation dans chaque région d'une installation basée sur des énergies renouvelables utilisant la technologie photovoltaïque.
- La centrale de Verberie, comme toutes les CCG, fragiliserait notre sécurité énergétique. D'une part elle nous rendrait dépendants d'un approvisionnement en gaz à partir de pays quasiment tous instables politiquement (la crise du gaz russe en janvier 2009 était là pour nous alerter), d'autre part le gestionnaire de réseau gaz (GRT Gaz) a alerté les pouvoirs publics sur l'incapacité du réseau à approvisionner toutes les centrales en projet.
- Dans le cadre de Verberie, l'intérêt général ne se justifie pas en raison du très faible nombre d'emplois promis par Direct Energie en considération d'un tel investissement: environ 30, hautement qualifiés, ne provenant pas de nos communes.
- Nous sommes contre l'implantation de cette centrale sur un plateau qui est une des dernières marques de la ruralité mixte (agriculture et forêt) avant la couronne industrielle et urbaine parisienne. Elle induirait la destruction du paysage et serait la première étape d'une industrialisation massive du plateau. La loi de modernisation de l'économie de juillet 2010 nous alerte sur la consommation excessive des terres agricoles. Rien que dans l'Oise, ce sont 700 ha qui sont perdus par an.
- Elle détruira la trame verte existante et, en particulier, le dernier corridor écologique pour grands cervidés et autres grands mammifères, stratégique dans la région, car reliant les massifs forestiers de Compiègne, Retz, et Halatte.
- Le PNR (Parc Naturel Régional) est formellement opposé au projet car c'est son statut même qui pourrait être remis en cause.
- Elle constituerait une véritable menace pour la santé et la qualité de vie de 10 000 habitants : des milliers de tonnes d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre rejetées par an, pollution sonore, pollution lumineuse, forte quantité de vapeur d'eau rejetée, et risque majeur de propagation de la légionellose à partir des 16 tours aéroréfrigérantes de l'installation. La situation de la centrale sur le plateau, avec les bourgs en contrebas dans la cuvette, est idéale pour l'accumulation de polluants sous la couche de brouillard qu'elle va inévitablement favoriser (810 m3 d'eau rejetés à l'heure sous forme de vapeur).

Dossier de Présentation: 30/06/2013

- Ce sont aussi l'ensemble des terres agricoles de la région qui seraient menacées d'une pollution inacceptable au regard des chartes de qualité émises par les industries agro-alimentaires et les coopératives céréalières de la région. La loi du consommateur est la plus forte. Quel industriel perdrait le risque de voir se dévaloriser du jour au lendemain une marque qui a représenté des années et des années d'investissement ? L'UFC-Que Choisir s'est prononcé contre ce projet.
- Le projet est en contradiction totale avec le « Schéma de Développement Touristique du Pays Compiégnois ».

 La centrale ternirait l'image touristique et culturelle de la Basse Automne et des communes du plateau du Valois entraînant une baisse d'activité touristique. La situation de cette zone proche de Paris devrait privilégier cet axe de développement touristique qui n'a pas encore été suffisamment exploité et qui pourrait être créateur d'emplois dans l'avenir. De nombreux investissements pour le développement touristique sont actuellement gelés en attente de la décision concernant l'implantation de cette centrale.
- La centrale serait implantée sur un site exceptionnel en termes de vestiges archéologiques. En effet, ce site est de loin le plus riche du terroir pour la période gallo-romaine, et le deuxième site le plus riche pour la période protohistorique.
- Elle causerait de graves nuisances pendant ses 2-3 années de construction (camions, poussière, bruit, danger, encombrement...), impactant les conditions de vie dans les rues étroites du bourg de Verberie.
- Il y a une absence de cohérence dans l'élaboration du projet qui n'a été pensé qu'en termes d'avantages économiques pour les investisseurs (proximité du gaz, l'eau de l'Oise à 2km, des lignes à haute tension) et de retombées économiques incertaines et tardives pour les communes (avenir incertain de la taxe professionnelle).
- Elle entraînerait la perte de la valeur du patrimoine immobilier sur les communes environnantes

3 -QUI SOMMES-NOUS? NOS ACTIONS

Nous sommes des citoyens, indépendants de toute action politique ou idéologique, regroupés en association (loi 1901) « Pas de Centrale en Basse Automne ».

Nous nous regroupons pour répondre au besoin d'information que tout citoyen est en droit d'obtenir dès l'instant où un projet d'une telle envergure est à l'étude sur sa commune et pour organiser le mouvement d'opposition à ce projet.

Nous pensons que ce projet d'implantation d'une centrale thermique à cycle combiné au gaz présente de nombreuses incohérences tant au niveau local qu'au niveau national, et appelle une réflexion approfondie que nous voulons mener avec d'autres afin d'engager les actions qui s'imposent. Nous pensons également qu'une décision pour un projet aussi structurant dépasse le simple cadre local et doit faire l'objet d'un débat plus large.

- Actions d'information :
 - o par voie de distribution de tracts (> 200 000 à ce jour)
 - o par création d'un site web <u>www.pasdecentrale.fr</u>
 - o par l'organisation de réunions ouvertes au public
- Actions sur l'opinion publique, les élus et les représentants de l'état
 - o par manifestations pacifiques
 - o par l'intermédiaire de réunions avec les décideurs
 - o par contacts avec la presse et les média. Base d'information: www.basseautome.fr
- Actions juridiques
 - o par toute action juridique susceptible de faire barrage au projet

4 -LA CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

- 2007: Contacts entre Direct Energie et le maire de Verberie.
- 30 Janvier 2008: Lors d'un conseil communautaire de la CCBA 6 maires +8 adjoints acceptent et signent à l'unanimité le projet de construction de la centrale alors que le sujet ne figurait même pas à l'ordre du jour. Les conseils municipaux des communes ne sont pas mis au courant de cette approbation.
- Mars 2008: Direct Energie signe une promesse de vente pour 30 hectares de terrains agricoles.
- Mars 2008: Elections municipales
 - pendant les élections, ce sujet n'a pas été abordé au cours des débats publics.
 - aucune des 6 professions de foi ne mentionne le projet de construction de la centrale.
- 11 juillet 2008: Réunion à la commune de Verberie pour la Révision simplifiée du PLU.

Trois lignes d'information affichées en mairie de Verberie pour annoncer une concertation pour Révision simplifiée du PLU en vue de la construction d'une centrale électrique avec transformation de terrains agricoles en terrains industriels.

- 29 juillet 2008: Ouverture de la concertation concernant la Révision simplifiée du PLU.
 A cette date les conseillers municipaux de certaines mairies de la CCBA ne sont toujours pas mis au courant de ce projet.
- 9 septembre 2008, première fuite : un article du Parisien révèle le projet, ignoré par la plupart des conseillers municipaux de la CCBA et par toute la population.
- 19 septembre 2008: création de l'Association « Pas de centrale en Basse Automne » qui va porter le mouvement de contestation.
- 8 novembre 2008 : 400 personnes manifestent sur le site agricole prévu pour l'implantation
- 15 novembre 2008: le mouvement de contestation ne cesse de s'amplifier. Manifestation de 700 personnes à Verberie
- Décembre janvier 2009 : naissance de 6 autres associations d'opposants aux projets, dans les communes environnantes : « Respirer à Saintines », « Néry-Durable », « St Sauveur à Pleins Poumons », « Béthisy Bien-être Environnement », « Protéger Villeneuve-sur-Verberie », et « Vivre et Agir à Verberie ». Ensemble les 7 associations rassemblent environ 2000 adhérents.
- 13 janvier 2009 : une autorisation d'exploiter une centrale à cycle combiné gaz est accordée à Direct Energie : c'est l'arrêté ministériel du 13 janvier 2009, signé par Jean-Louis Borloo, alors aux commandes du ministère de l'écologie, de l'énergie, et du développement durable.
- 13 février 2009 : Deuxième réunion publique de l'association Pas de Centrale en Basse-Automne, réunissant 750 personnes. Intervention du Professeur Belpomme, cancérologue, sur la réalité des risques sanitaires liés à la proximité de la centrale.
- 23 mars 2009 : manifestation de plus de 1000 personnes dans les rues de Verberie
- 28 mai 2009 : 1143 habitants de Verberie, soit 60% des suffrages exprimés aux municipales, remettent au maire de Verberie une demande de referendum populaire. Cette demande sera rejetée à mains levée en 3 minutes par le conseil municipal du 9 juillet. La demande émanait pourtant de plus d'électeurs que le maire n'avait eu de voix en mars 2008.

- Juin 2009 : déroulement des deux enquêtes publiques, pour la modification du PLU et pour l'autorisation d'exploiter (enquête ICPE). Une mobilisation exceptionnelle : plus de 2300 contributions des habitants, dont 97% opposés à la centrale.
- 20 juin 2009 : 22 élus, locaux ou de dimension nationale ou députés européens, signent une lettre ouverte contre ce projet de centrale.
- 27 juin 2009: 400 personnes viennent manifester à Chantilly, ville dont le maire est Eric Woerth, ministre du budget. Le slogan: « aidez-nous, M.Woerth!»
- Septembre 2009: résultat des enquêtes publiques. Sur le PLU le commissaire enquêteur émet un avis DEFAVORABLE, compte tenu des impacts environnementaux de la centrale. Sur l'ICPE, l'autre commissaire enquêteur émet un avis favorable, avec des RESERVES, jugeant que le site n'est pas adapté à une implantation industrielle.
- 26 Septembre 2009 : 1^{ère} diffusion du rapport du bureau Horizons, spécialisé dans les politiques énergétiques et environnementales, et qui démontre que cette centrale vient en surplus par rapport à nos besoins énergétiques et va accroître nos émissions de gaz à effet de serre.
- 19 octobre 2009 : malgré cela, le conseil municipal de Verberie adopte la modification du PLU à l'unanimité moins 2 voix
- 14 novembre 2009 : action de communication vers les habitants de Compiègne, dont le maire Philippe Marini s'affiche dans les tracts de Direct-Energie comme soutien du projet de centrale.
 12 décembre 2009 : action de communication vers les habitants de Senlis.
- 18 décembre 2009 : la <u>bataille juridique</u> est lancée. Pas de Centrale dépose auprès du Tribunal Administratif d'Amiens un Recours pour Excès de Pouvoir, mettant en cause la décision de modification de son PLU par la mairie de Verberie malgré un avis défavorable du commissaire enquêteur.
 - 11 janvier 2010: Pas de Centrale dépose un recours en référé-suspension. Deux autres organisations ont décidé d'ester en justice: le ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise), et le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. Au total, ce sont donc 6 recours qui sont déposés au Tribunal Administratif d'Amiens.
- janvier 2010 : les associations apprennent que, dès le 20 novembre 2009, le préfet de l'Oise avait invité le maire de Verberie, par courrier, à retirer sa délibération, demande a été renouvelée en janvier 2010. Le Maire de Verberie ne donnera pas suite à cette « invitation ».
- 16 janvier 2010 : les associations rencontrent Philippe Marini, sénateur maire de Compiègne. M.Marini. Alors même qu'il affiche son soutien au projet, M.Marini déclare ne pas avoir de compétence sur le sujet, mais il soutient « son ami » Patrick Floury le maire de Verberie.
- 3 février 2010 : organisation à Saint Sauveur d'une soirée d'information pédagogique sur les énergies fossiles et le risque climatique. Devant 250 personnes, le bureau de Pas de Centrale, est en mesure de révéler que le préfet de l'Oise a décidé d'attaquer lui-même la modification du PLU de Verberie, au moyen d'un « déféré », auprès du Tribunal Administratif d'Amiens
- 24 février 2010 : audience pour le déféré préfectoral ainsi que pour les référé-suspension des associations. Le tribunal, trop petit, ne peut contenir les quelque 100 adhérents qui font le voyage jusqu'au tribunal pour soutenir leur association.
- 8 mars 2010: la sentence tombe. Le Tribunal Administratif donne raison à l'association et suspens l'exécution de la décision du maire de Verberie de modifier son PLU. Une formidable victoire d'étape. Pour autant le maire de Verberie ne désarme pas et s'obstine, attendant une décision sur le fond!
- 19 mars 2010 : organisation à Verberie d'une grande réunion d'information sur le thème de l'énergie et du climat, réunissant 400 personnes, avec la participation du physicien Jacques Treiner (Sauvons le Climat), et d'Hélène Flautre, députée européenne.

- 17 avril 2010 : les adhérents de Pas de Centrale, accompagnés d'un expert des corridors écologiques, organisent une opération de nettoyage du biocorridor de Roberval-Verberie et récupèrent 40m3 de déchets. Pas de Centrale écrit au maire de Verberie afin qu'il prenne toutes mesures nécessaires à la préservation de site écologique stratégique.
- 28 avril 2010 : La guerre des panneaux. A cours d'arguments pour défendre son projet, le maire de Verberie s'attaque aux associations et cherche à museler les contestataires : il met en demeure les associations de retirer les panneaux informatifs installés à proximité du site... au nom du Code de l'Environnement !!

Les panneaux démontés sur la commune de Verberie seront remontés à proximité immédiate, sur le territoire des communes voisines. Malgré tous les efforts du maire, l'immense panneau NON A LA CENTRALE qui domine sa mairie ne bougera pas.

- 14 juin 2010 : intervention de Pas de Centrale devant le conseil communautaire de Cœur-Sud-Oise (CSO) qui rassemble 13 communes voisines de la CCBA. Le conseil communautaire de CSO vote à l'unanimité contre la centrale.
- 5 septembre 2010: avec la complicité des 5 maires qui soutiennent son projet, nouvelle opération de communication et tentative de désinformation de Direct-Energie qui propose « en échange de sa centrale » de reverdir une ancienne décharge industrielle de la région. La supercherie est immédiatement démontée par les associations et les promoteurs du projet à nouveau ridiculisés, pour une opération cosmétique qui n'apporte aucune solution et a même en son temps été déconseillée par l'ADEME.
- Septembre-octobre 2010: forte présence des associations dans les brocantes et évènements de la région. Plus de 6000 tracts sont distribués le 12 septembre aux compiégnois, à l'occasion de la Fête de la Nature et de la Chasse dans le parc du Château de Compiègne. 800 cartes postales refusant le projet sont envoyées à M.Marini, sénateur-maire de Compiègne, par les habitants de la région.
- 3 octobre 2010 : Pas de Centrale révèle à la presse la lettre ouverte des 90 professionnels de santé qui refusent le projet compte-tenu des risques sanitaires « cumulatifs et aigus » pour les habitants de la région.
- 12 octobre 2010: Les habitants découvrent sur les panneaux d'affichage officiels l'arrêté préfectoral d'annulation du permis de construire attribué à Direct Energie par la mairie de Verberie. Etonnamment (ou non!) cet arrêté, pris en date du 1^{er} juin 2010, n'a été affiché par le maire qu'en octobre 2010 et très rapidement retiré des yeux du public. Des mots très forts y sont relevés: permis de construire « illégal », car « délivré sous l'empire d'un plan local d'urbanisme illégal »
- 3 novembre 2010 : le Président du Conseil Général, Yves Rome, à l'occasion de l'inauguration de l'école maternelle de leur village est interpellé par des mamans de Saintines inquiètes pour la santé de leurs enfants compte tenu de la proximité de la centrale. Au-delà de ses prises de positions contre le projet, elles demandent que le Conseil Général mette en œuvre les moyens permettant de mettre un point d'arrêt définitif au projet
- Fin 2010: D'autres municipalités délibèrent contre la centrale
 Lacroix-Satin-Ouen, le 18 octobre 2010, à l'unanimité moins 2 absentions
 Saint-Jean-aux-Bois, le 10 décembre 2010, à l'unanimité moins 1 abstention.

 Nous sommes alors à 22 municipalités qui se sont prononcées formellement contre le projet
- 28 janvier 2011 : l'Assemblée Générale de l'association fait salle comble. Devant 300 personnes, dont de nombreux élus, le bureau de l'association révèle que le maire de Verberie prépare le retour du projet de central à l'occasion de la révision de l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme de la commune, alors même que le projet a été gelé par le Tribunal Administratif à l'occasion du précédent projet de révision simplifié en 2009.
- 9 février 2011: les associations organisent une grande conférence sur le climat, avec la participation de Pierre Radanne, ancien président de l'ADEME. Il confirme que ce projet de centrale n'est en cas une réponse aux exigences de pointe de consommation, mais bien une

centrale pour produire toute l'année avec un taux de rendement énergétique très faible : « une centrale à gaz qui alimente le chauffage électrique consomme, pour ce chauffage électrique, deux fois plus de gaz, que si c'était un chauffage à gaz <...> Donnons la priorité aux économies d'énergie, et aux économies d'électricité ».

- 20 mars 2011: avec les autres associations qui se sont créées en France contre des projets de centrale au gaz, rencontre au ministère de l'environnement et en présence des représentants de la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat). En s'appuyant sur les études de GRT Gaz, les associations rappellent que le réseau gazier est incapable de répondre aux besoins d'approvisionnement de l'ensemble des projets de centrales. Le ministère nous révèle qu'en cas de congestion du réseau, donc en période de pointe de consommation, ce sont les centrales qui seront délestées pour préserver l'approvisionnement des particuliers pour le chauffage à gaz.
- 11 mai 11 juin 2011: le maire de Verberie lance la « consultation » obligatoire sur la révision du PLU de Verberie. Aucun projet présenté, aucune vision du conseil municipal pour sa commune: juste une juxtaposition de plans d'urbanisme sans qu'il soit possible de distinguer ce qui est du présent et de l'avenir, et des copies comptes rendus de réunions. Ce sont encore les associations qui font le travail d'information, et qui révèlent au public que le projet de centrale est à nouveau au cœur des projets du maire.
 10 jours après la distribution du tract des associations, 850 personnes avaient déjà inscrit leur désaccord sur le registre de la concertation, le cap des 1600 étant passé début juillet.
- 5 septembre 2011 : un mystérieux institut de sondage appelle les habitants de Verberie et des communes environnantes : sous couvert de questions d'abord anodines, des questions de plus en plus fermées orientent progressivement les réponses vers les centrales à gaz et en particulier celle de Verberie pour en faire l'objet de vos plus chers désirs. A ce jour, le commanditaire de ce mystérieux sondage ne s'est pas dévoilé.
 Pas de Centrale réagit : notre « contre-sondage » ironique est immédiatement mis en ligne sur www.centraleelectriqueverberie.fr
- **3 novembre 2011**: jugements sur le fond, l'audience au Tribunal Administratif d'Amiens. Covoiturage et affrètement d'un car, ce sont environ 60 membres de l'association qui se retrouvent à l'audience. La salle du tribunal est trop petite, un écran video a été installé à l'accueil pour que chacun puisse suivre les débats. Deux recours des associations sont traités le même jour :
 - recours contre l'autorisation d'exploiter accordée par le ministère de l'énergie et de l'environnement le 13 janvier 2009 (« recours Borloo »)
 - recours contre la décision du 19 octobre 2009 de la commune de Verberie de mener à bien la révision simplifiée de son PLU pour permettre l'accueil de la centrale, malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.
- 22 novembre 2011 : le 1er jugement du Tribunal Administratif est communiqué: l'autorisation d'exploiter accordée par le ministère est <u>annulée</u>. Le ministère a deux mois pour faire appel.
- 25 novembre 2011 : 2ème jugement du Tribunal Administratif est communiqué : la décision de révision simplifiée de son PLU par la commune de Verberie est <u>annulée</u>. Le maire de Verberie a deux mois pour faire appel du jugement.
- 9 janvier 2012: à quelques jours de l'échéance de la période de 2 mois, réunion du conseil municipal de Verberie. Sous l'œil stupéfait de plus de 80 habitants de Verberie et alentours, à main levée, sans aucun débat, le maire fait voter <u>l'appel du jugement</u> par son conseil. Au cours du même conseil, il fait voter, encore une fois et sans débat, le refus d'adhérer au Parc Naturel Régional, tout en délivrant à la salle en fanfaronnant qu'il est un des représentants de l'Union des Maires de l'Oise au comité régional Trames Vertes qui est en train de se constituer.
- 17 février 2012: avec le collectif des associations de la Basse-Automne, organisation et animation du FIL 2012, le Forum des Initiatives locales, sur le thème de « l'Energie et Nous ». 170 enfants de CM1-CM2 des écoles de nos communes ont participé l'après-midi à des animations sur le thème de la sobriété énergétique et les alternatives de production. Un débat le soir a réuni 160 personnes autour d'intervenants, particuliers ou collectivité, ayant mené des expériences chez eux ou sur leur commune. En particulier participait Catherine Quignon, maire de Montdidier (80), ayant sa propre régie électrique et son parc d'éoliennes.

- 22 mars 2012 : à nouveau 300 personnes à l'Assemblée Générale de l'association, au cours de laquelle il est fait état des procédures juridiques en cours, et des contrevérités avancées par la commune de Verberie et Direct Energie, notamment sur les panaches de vapeur qui seraient émis par la centrale.
 - Au cours de cette réunion est présentée l'étude de Paul Tombal qui, à partir d'observations de terrain démontre que le site de la centrale se situe exactement sur une des branches du biocorridor. C'est aussi l'occasion d'expliquer l'annulation par le tribunal administratif de Strasbourg de l'autre projet de Direct Energie, à Hambach, pour des raisons d'insuffisance de capacité financière et de compétence technique pour assurer la sécurité d'une telle installation.
- Juin 2012 : à l'occasion des élections législatives, Pas de Centrale en Basse-Automne écrit à tous les candidats des 4^{ème} et 5^{ème} circonscriptions de l'Oise, et publie sur son site web leurs positions sur le projet de centrale à Verberie.
- Février à septembre 2012 : affaire des panneaux, « saison 2 »
 - Le 28 février 2012, comme en 2010, le maire de Verberie émet un arrêté de mise en demeure intimant à l'association d'enlever le gigantesque panneau NON A LA CENTRALE qui domine la mairie.
 - Le 27 avril, Pas de Centrale en Base-Automne dépose un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, contestant la capacité du maire à faire la police des panneaux, et démontrant que le maire de Verberie n'est lui-même pas à jour quant au nombre de panneaux d'affichage d'opinion qu'il a obligation de mettre à disposition du public dans sa ville.
 - Le 1er septembre, c'est le préfet lui-même qui arrête la procédure du maire en annulant sa mise en demeure.

LE SCOT

- A compter d'avril 2012 : les actions menées contre le SCOT du Syndicat Mixte Basse-Automne Plaine d'Estrées (SMBAPE). Le territoire du SMBAPE englobe la CCBA et la commune de Verberie. Malgré un processus de concertation savamment orchestré pour éviter toute information vers les habitants de nos communes, Pas de Centrale découvre que le projet de centrale avait été introduit dans le Schéma de Cohérence Territoriale du SMBAPE dès décembre 2008 par une délibération du conseil syndical.
 - De nombreux contacts sont pris avec les élus responsables du SCoT, et avec l'agence d'Urbanisme qui prépare le projet (Oise-la-Vallée).
 - **30 mai et 12 juin 2012**: Pas de Centrale et les responsables des associations de la Basse-Automne sont présents sur deux réunions théoriquement publiques, mais n'ayant fait l'objet d'aucune publicité, et appellent les élus à modifier le projet avant l'étape de validation.
 - 27 juin 2012 : malgré le mouvement d'opposition qui renait, le projet de SCOT est arrêté en l'état (c'est-à-dire validé par les élus) avec le projet de centrale, en réunion de conseil syndical.
 - **31 juillet 2012**: Pas de Centrale écrit au président du syndicat mixte et au préfet pour signaler l'accumulation de dysfonctionnements relevés lors de l'élaboration du SCOT, et en particulier l'absence d'une procédure de concertation digne de ce nom.
 - 22 octobre 2012: Pas de Centrale révèle les manipulations de documents qui ont été opérées par les responsables du SCOT, qui, dans la cartographie intégrée au dossier, ont « gommé » la branche sud-est du biocorridor, celle où se situe précisément le projet de centrale. Il est fait état du courrier de la DREAL qui, dès le 7 juin 2012, avait formellement signalé cette anomalie au président du SMBAPE, qui n'ont seulement n'en avait pas tenu compte lors de l'arrêté du SCOT, mais avait de surcroit refusé de rendre public ce courrier. C'est l'appel à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), qui a obligé le président du SMBAPE à en faire copie aux associations.
 - Les avis des Personnes Publiques Associées arrivent successivement :
 - o **15 octobre** : avis négatif de la Chambre d'Agriculture, au vu des consommations d'espace agricole
 - 22 octobre, le Conseil Général de l'Oise émet un avis défavorable au projet de SCOT du SMBAPE, au motif qu'il comporte le projet de centrale, contre lequel il avait déjà par 2 fois dans le passé voté une motion défavorable

- 26 octobre, le Conseil Régional de Picardie émet un avis défavorable au projet de centrale dans le SCOT
- o **15 novembre**, l'agglomération de Compiègne (ARC) considère que le projet de centrale doit être abandonné au vu des avis négatifs de nombreuses communes.
- 19 novembre, la Commission de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) émet un avis défavorable : consommation excessive d'espaces agricoles, dont la zone d'activité prévue pour la centrale
- 22 novembre : c'est le Préfet de l'Oise, au nom de l'autorité environnementale, qui émet un avis défavorable au SCOT dans sa globalité et notamment du fait du projet de centrale. Il propose de ne pas soumettre le SCOT à l'enquête publique.
- L'enquête publique: Malgré la recommandation du préfet, l'enquête publique sur le SCOT est lancée dans les 25 mairies du territoire à partir du 10 décembre 2012. Elle est programmée initialement jusqu'au 25 janvier 2013.
 - Les associations rencontrent le commissaire-enquêteur dès sa première permanence le 10 décembre et constate d'emblée des dysfonctionnements majeurs : les avis négatifs des personnes publiques associées sont absentes des dossiers présentés au public. Le reste du dossier est sur CD-Rom dans toutes les mairies mais aucun ordinateur n'est mis à disposition du public pour le consulter.
 - 20 décembre 2012 : Pas de centrale ayant écrit au préfet et au tribunal administratif pour signaler ces dysfonctionnements, le Tribunal Administratif ordonne la prolongation de l'enquête publique jusqu'au 8 février 2013
 - 9 janvier 2013 : à la demande des associations, considérant le déficit total de la concertation sur le SCOT, le commissaire-enquêteur accepte d'organiser une réunion publique sur le SCOT, à Verberie. Cette réunion surréaliste où nombre de mensonges grossiers seront émis par le président du SMBAPE et le maire de Verberie permettra de révéler à chacun le mépris accordé à ces deux élus aux habitants du territoire.
 - Pas de centrale rencontre par 2 fois le commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique pour lui remettre tous les dossiers ayant marqué l'histoire du projet de centrale pendant 5 ans.
 - A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur fait le décompte : 761 contributions enregistrées, sur les registres dans les mairies ou par courrier. Seules 8 sont favorables au SCOT. Le commissaire-enquêteur conclut à un avis favorable à la condition expresse que soit supprimé le projet de centrale au gaz à Verberie.
- **8 avril 2013 :** voyant l'affaire perdue, le maire de Verberie anticipe et annonce dans la presse qu'il retire le projet de centrale à gaz, avec une argumentation confuse sur un soidisant changement de stratégie énergétique des pouvoirs publics.
- 10 avril 2013 : le président du SMBAPE réunit les Personnes Publiques Associées pour leur faire part des modifications apportées sur le projet de SCOT suite à l'enquête publique. La zone d'activité pour la centrale au gaz à disparu. Pourtant, au dernier moment, le maire de Verberie réussit à imposer un changement de carte du secteur sensible de Verberie, imposant le schéma du biocorridor de l'étude commanditée par Direct-Energie, contournant opportunément le site du projet.
- **29 mai 2013** : réunion du conseil syndical du SMBAPE : c'est l'approbation définitive du SCOT. Le projet de centrale a disparu du document. Le site projeté conserve son statut de terres agricoles.
 - La centrale, c'est fini. Même si, encore une fois au dernier moment, le maire de Verberie réussit à imposer au conseil et à l'agence d'urbanisme une carte du site, à Verberie, où les continuités écologiques passant sur le site ont totalement disparu.
- Novembre 2012 à avril 2013 : affaire des panneaux, « saison 3 »

Pendant que se déroulait l'épopée du SCOT, le maire mettait en demeure l'association, pour la 3^{ème} fois, de retirer son immense panneau « NON A LA CENTRALE » qui domine la mairie depuis son inauguration en mars 2009.

Peine perdue : d'erreurs en vices de forme, le 3 avril 2014, on aboutit à nouveau à une annulation de la mise en demeure par les services préfectoraux.

1^{er} juin 2013

LA CENTRALE C'EST FINI

…et c'est la descente du drapeau : Pas de centrale en Basse-Automne réunit ses adhérents pour une mémorable fête où est descendue la bâche « NON A LA CENTRALE » qui domine la mairie.

Au son des tambours, chacun voit apparaître, derrière la première, une autre banderole, qui restera 8 jours en place : « OUI, POUR UN NOUVEAU DEPART EN BASSE-AUTOMNE ».

Chacun rejoindra ensuite la Place des Fêtes à Saint-Vaast-de-Longmont pour un grand piquenique convivial.

LE COUP DE GRACE

REJET DE L'APPEL DU MAIRE DE VERBERIE

Pendant que se déroulait la procédure d'élaboration du SCoT, l'appel du maire du maire de Verberie (cf ci-dessus 9 janvier 2012) courrait toujours. Le maire de Verberie ne s'en était pas désisté malgré ses déclarations dans la presse sur l'abandon du projet.

- 30 mai 2013 : coïncidence du calendrier, le lendemain de l'approbation du SCoT, la cour d'appel de Douai tient son audience. Le Rapporteur Public demande à la cour de maintenir le jugement du Tribunal Administratif d'Amiens de novembre 2011.
- 4 juin 2013 : se voyant une nouvelle fois désavoué par la justice, le maire de Verberie prend la décision formelle de se désister de son appel, donc <u>après</u> l'audience de la cour d'appel! Il n'en informera son conseil, à voix basse et quasi inaudible, que 10 jours plus tard.
- 13 juin 2013 : la cour Administrative d'Appel de Douai, non seulement refuse ce désistement tardif, mais rend son jugement : elle rejette la requête en appel du maire, le jugement du Tribunal Administratif d'Amiens est confirmé : l' « erreur manifeste d'appréciation » du conseil municipal de Verberie est confirmée, et la révision simplifiée du PLU de Verberie reste annulée.